



RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

> LE MOT DU PRÉSIDENT

> PROSPECTIVE FINANCIÈRE

- Présentation Jean-Marc DUMARTIN Trésorier de Pontacq
- Arrêté de dépenses imprévues ➤ Délibération « Décision Modificative 1 »

> CONVENTION DE VENTE D'EAU AVEC LE SIEBAG

Dans le cadre de la sécurisation de sa ressource en eau, le SIEBAG s'est rapproché du SMNEP afin de mettre en place une interconnexion.

Afin de convenir des modalités de cette vente d'eau, une réunion a eu lieu en mairie de Viella le 11 juin dernier en présence du SIEBAG, du Sous-Préfet du Gers, de la mairie de Viella, du SIAEP de Viella, du SMNEP, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil général du Gers et de la mairie de Cagnet. Le raccordement (DN 300 fte) s'effectuera sur la canalisation du SMNEP au niveau de la commune de Viella. Les travaux de pose de la canalisation s'échelonnent sur la période septembre 2013 - juin 2014 et seront à la charge du SIEBAG. Afin d'organiser la vente d'eau, les 2 collectivités doivent signer une convention de manière à en préciser les conditions administratives, financières et techniques.

Il a été convenu d'établir ce document sur la base des volumes suivants :

- $Q_{min} = 300 \text{ m}^3/\text{j}$ • $Q_{max} = 4\,000 \text{ m}^3/\text{j}$

- Délibération « Convention de vente d'eau avec le SIEBAG »

> AVANCEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2013 / 2016

➤ Consommation des crédits

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1010 Traitement des boues d'Arthez-d'Asson ; travaux réceptionnés le 31 mai - 100 % 1102 Etude aquifère AAC Bordes - 11 % 1201 Marché à bons de commande-réseaux, 2^{ème} année - 0 % 1202 Mise en conformité des Aygues ; réception programmée pour le 03/10 - 12 % 1203 Renouvellement Luquet- Maucor - 1 % 1204 Etudes ressources secteur Gave de Pau - 24 % 1205 Etudes ressources Secteur Piémont - 0 % 1206 Aménagement espace technique - 100 % 1301 Modification du groupe de pompage d'Arthez-d'Asson - 0 % 1302 Sécurisation passerelle Lestelle-Betharram - 13 % | <ul style="list-style-type: none"> 1303 Diagnostic et protection cathodique Aygues Pontacq - 6 % 1304 Protection des ouvrages - 33 % 1305 Acquisition pompe de secours Baudreix ; réceptionnée - 100 % 1306 Modélisation hydraulique du tronçon sud - 0 % 1307 Aménagement ou extension de la MDE - 0 % 1309 Travaux en urgence de reconstruction de la passerelle à Lestelle-Bétharram ; Travaux réceptionnés - 86 % 1310 Acquisition pompes de secours forages de Bordes - 0 % |
|--|--|

▶ AVANCEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2013 / 2016

Avancement des programmes

1302 et 1309 - Reconstruction de la passerelle de Lestelle-Bétharram et sécurisation de la traversée du Gave de Pau

- > Présentation 2 AE
- > Délibération « Traversée du Gave de Pau – Choix d'une solution durable et demande de subvention »

1203 - Renouvellement Luquet – Maucor

- > Présentation BD2E
- > Délibération « Renouvellement Luquet – Maucor – Choix du tracé »

1306 - Modélisation tronçon Sud

- > Présentation HEA
- > Délibération « Modélisation tronçon sud – demande de subvention »

1202 - Mise en conformité des Aygues - Tranche 1

- > Présentation SETMO

1204 - Recherche en eau secteur Gave de Pau

- > Présentation CETRA

▶ DÉGRÈVEMENT LOI WARSMANN : PARTICIPATION SMNEP PRODUCTION ?

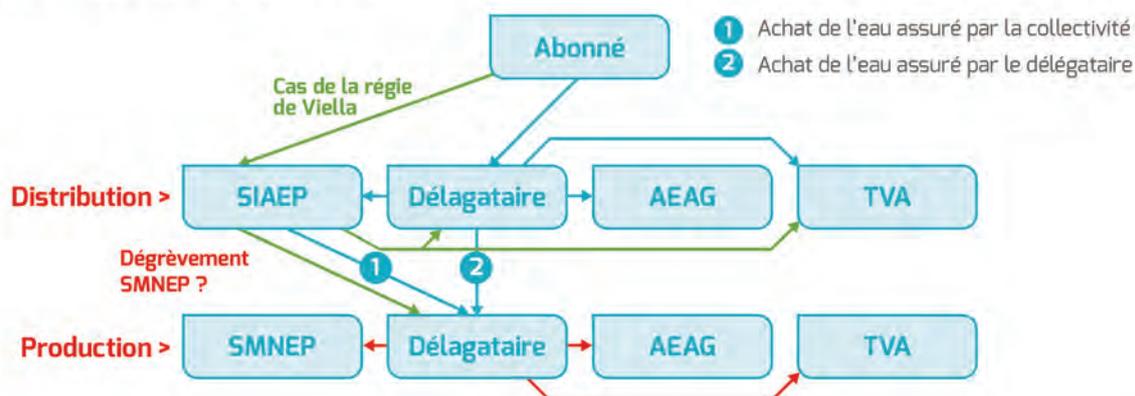
Courrier SIAEP Pays de Nay

Décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur, dite loi Warsmann

Nouvelles dispositions en vigueur depuis le **1^{er} juillet 2013**, s'appliquant aux **locaux d'habitation**.

Collectivité	Volume 2011 dégrévé (m ³)	Volume SMNEP consommé 2011 (m ³)	Volume 2012 dégrévé (m ³)	Volume SMNEP consommé 2012 (m ³)
Luy Gabas Léés	4 805	3 124 538 (0,1%)	10 798	3 232 588 (0,3%)
Pays de Nay	21 781	1 879 348 (1,1%)	34 315	1 854 353 (1,8%)
Vallée de l'Ousse	35 370	1 807 543 (1,9%)	13 289	1 766 822 (0,7%)
Vic-Bilh	11 212	1 261 247 (0,9%)	15 273	1 162 203 (1,3%)
Viella	0	260 086 (0%)	0	263 659 (0%)
Total	73 168	8 332 762 (0,9%)	73 675	8 279 625 (0,9%)

Modalité de facturation du prix de l'eau :



Disparité des mécanismes financiers de dégrèvement au sein des syndicats de distribution (régie, DSP, achat de l'eau par le délégataire ou la collectivité,...).

Le dégrèvement de la part production par le SMNEP pourrait s'exercer sur la base d'un pourcentage des volumes dégrévés par les SIAEP sous forme d'un avoir sur leur consommation ultérieure :

Le mécanisme pourrait s'exercer sur un pourcentage (P%) des volumes dégrévés VdN de l'année N sur présentation du RPQS de la collectivité distributrice (30 juin N+1) à partir de l'année N+2 comme avoir de consommation égale à $-(P\%)*VdN$.

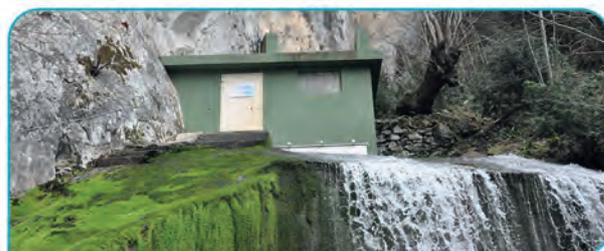
Dans la mesure où cette mesure impacte directement le contrat de DSP du SMNEP et son règlement de service, il est nécessaire de passer un avenant au contrat de DSP et au règlement de service.

👉 **Délibération « Dégrèvement – Avenant au règlement de service du SMNEP »**

➤ PROSPECTIVES 2014 - 2020

➤ QUESTIONS DIVERSES

Recours en annulation de l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2012 (Aygue Blanche) formulé par la commune de Louvie-Juzon contre Monsieur le Préfet.



Crue du Gave de Pau – 18 juin 2013

- > Délibération « Rupture du feeder du SMNEP suite à la crue du Gave de Pau – demande de subvention »
- > Délibération « Indemnisation agriculteur suite aux crues du 18 juin 2013 »
- > Délibération « Acquisitions foncières Lestelle-Betharram »

PAT Gave de Pau

- > Avenant à la convention de partenariat du 3 décembre 2012
- > Délibération « Demande de subvention pour l'étude FOOTWAYS »
- > Délibération « Mise en place d'une convention avec la SAFER »
- > Délibération « financement des semences pour le couvert hivernal 2013 – 2014 sur les parcelles en grande culture de l'AAC »

RH

- > Délibération « Adhésion au CNAS »

Comité de gouteur d'eau

- > Courrier « Nomination d'un référent pour le Comité de gouteur d'eau »

Participation aux journées du patrimoine 14 & 15 septembre 2013



14 Juin 2013

INAUGURATION ARTHEZ-D'ASSON



18 Juin 2013

CRUE DU GAVE DE PAU





**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEF DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 26 septembre 2013

OBJET : Décision Modificative 1

Date de la convocation : 4 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six du mois de septembre à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et TRUCO

Monsieur CABARROU a donné procuration à Monsieur LAGRAVE

Etaient absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle d'une part, que la crue du 18 juin 2013 a emporté la passerelle et la canalisation d'eau traversant le Gave de Pau à Lestelle Betharram, privant immédiatement l'alimentation en eau potable de 40 000 habitants. Suite à cette crue déclarée "catastrophe naturelle" par arrêté du Ministère de l'intérieur du 28 juin 2013, un dispositif d'urgence a été mis en place afin d'approvisionner les usagers et de rétablir le réseau.

Monsieur le Président informe que les travaux d'urgence engagés ont mobilisé des fonds tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Monsieur le Président propose ainsi des virements de crédits en section d'exploitation au compte 012, 011 et 67 et la création d'un nouveau programme en section d'investissement:

- 1309- Travaux d'urgence de Lestelle Betharram- coût estimatif : 720 000€

Les crédits à affecter à ces opérations pourraient être virés de l'opération

- 1308- programmation pluriannuelle, selon le principe suivant :

Opération 1308- 2313: - 720 000€

Opération 1309 – 2315: + 720 000€

D'autre part, Monsieur le Président informe le Comité syndical que l'avance n°2301995 00393 001 accordée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne d'un montant de 23 782.05 € qui fait l'objet d'un remboursement annuel de 2 378.21€ depuis le 05/04/2007 a été transformée en subvention par décision modification de l'Agence en date du 15 avril 2013. Les remboursements couraient initialement jusqu'au 05/04/2016.

Monsieur le Président informe que consécutivement à cette décision modificative, les fractions d'avance restant à rembourser au 20/12/2012 sont transformées en subvention.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, Monsieur le Président fait part au Comité Syndical des virements de crédits suivant :

EXPLOITATION

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-54 000.00		
618 (011) : Divers	10 000.00		
6218 (012) : Autres personnels extérieurs	10 000.00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	34 000.00		
	0.00		

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (041) : Emprunts en euros	9 513.00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-54 000.00
2313 (23) : Constructions	-54 000.00	13111 (041) : Agence de l'eau	9 513.00
2313 (23) - 1308 : Constructions	-720 000.00		
2313 (23) - 1309 : Constructions	720 000.00		
	- 44 487.00		- 44 487.00

Total Dépenses	- 44 487.00	Total Recettes	- 44 487.00
-----------------------	--------------------	-----------------------	--------------------

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> APPROUVE la décision modificative n°1.

> TRANSMET cette délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques pour accusé de réception.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaas

64160 BUROS

P/o le 3ème Vice Président Xavier de Canet

Acte rendu exécutoire par
transmission au contrôle de légalité
le 04/10/2013
Publié le 04/10/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_260913_1
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1 - Decisions budgetaires
Objet de l'acte	Décision modificative 1
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 04/10/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130926-D_260913_1-DE
Date de transmission de l'acte	04/10/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 26 septembre 2013

OBJET : Financement des semences pour le couvert hivernal 2013-2014 sur les parcelles en grande culture de l'AAC

Date de la convocation : 04 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six du mois de septembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et TRUCO

Monsieur CABARROU a donné procuration à Monsieur LAGRAVE

Etaient absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la recherche de réduction du taux de nitrates dans l'eau souterraine du secteur de Bordes utilisée pour la production d'eau potable, la couverture hivernale des parcelles en grande culture est une mesure clef.

Afin de favoriser ce couvert hivernal, Monsieur le Président propose que le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau finance et mette à disposition des exploitants les semences nécessaires aux couverts hivernaux en échange de leur présence à une demi-journée de formation agronomique sur ce sujet.

Monsieur le Président propose d'une part, de conventionner avec les distributeurs de semence du secteur de Bordes, coopératives et négoce pour que ceux-ci gèrent la logistique et d'autre part, de faire signer un engagement aux agriculteurs venant chercher la semence précisant la nature et la date d'implantation du couverts et les parcelles concernées.

Monsieur le Président propose de financer les semences pour le couvert hivernal 2013-2014 aux agriculteurs exploitants des parcelles en grande culture sur l'Aire d'Alimentation des Captages de Bordes-Angais.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaàs
64160 BUIROS

P/o le 3ème Vice Président Xavier de Canet

Acte rendu exécutoire par
transmission au contrôle de légalité
le 04/10/2013
Publié le 04/10/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_260913_5
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.4 - Autres types de contrats
Objet de l'acte	Financement des semences pour le couvert hivernal 2013-2014 sur les parcelles en grande culture de l'AAC
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 04/10/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130926-D_260913_5-DE
Date de transmission de l'acte	04/10/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 26 septembre 2013

OBJET : Traversée du Gave de Pau – Choix d'une solution durable et demande de subvention

Date de la convocation : 04 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six du mois de septembre à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et TRUCO

Monsieur CABARROU a donné procuration à Monsieur LAGRAVE

Etaient absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que les conclusions du schéma directeur mettaient en exergue la vulnérabilité de la traversée du Gave de Pau à Lestelle-Bétharram. Les crues survenues le 20 octobre 2012 et le 18 juin 2013 avaient confirmés la fragilité du réseau au niveau de la passerelle.

La catastrophe naturelle de juin 2013 a d'ailleurs privé d'eau plusieurs milliers d'abonnés. Afin de sécuriser cette traversée, une étude de faisabilité a été confiée au cabinet 2AE en décembre 2012 afin d'identifier et de chiffrer les différentes solutions de sécurisation.

A l'issue de cette mission, il ressort 5 solutions :

- Forage horizontal
- Microtunnelier
- Passage en souille
- Nouvelle passerelle
- Dévoiement réseau RD 937 Montaut

Au regard du coût prévisionnel, des délais de réalisation et des avantages et inconvénients de chaque proposition, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le choix de la future traversée du Gave de Pau.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> **CHOISI** la solution « microtunnelier »

> **SOLLICITE** les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

> **SOLLICITE** les aides financières du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaàs

Xavier de Canet

P/o le 3ème Vice Président Xavier de Canet

Acte rendu exécutoire par
transmission au contrôle de légalité
le 04/10/2013
Publié le 04/10/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_260913_7
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.5.3 - Subventions accordées aux établissements et organismes publics - EPCI, CCASS...
Objet de l'acte	Demande de subvention "Traversée du Gave de Pau-Choix d'une solution durable"
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 04/10/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130926-D_260913_7-DE
Date de transmission de l'acte	04/10/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 26 septembre 2013

OBJET : Renouvellement Luquet - Maucor – Choix du tracé et demande de subvention

Date de la convocation : 04 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six du mois de septembre à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et TRUCO

Monsieur CABARROU a donné procuration à Monsieur LAGRAVE

Etaient absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que le schéma directeur du SMNEP, réalisé entre 2010 et 2012, mettait en évidence la nécessité de renouveler le tronçon entre Luquet et Maucor. Ce programme a d'ailleurs été intégré au Programme Pluriannuel d'Investissement 2013 – 2016 et approuvé en Comité Syndical le 6 décembre 2012.

Cette canalisation majoritairement constituée en amiante-ciment représente une charnière pour le syndicat. Le mode d'exploitation a considérablement fragilisé les conduites, engendrant de nombreuses fuites (près de 60 fuites en 6 ans). Le renouvellement de ces 19 km de canalisation apparaît donc comme une priorité absolue pour le SMNEP.

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet Bd2E, en date du 10 mai 2013 et transmis au contrôle de légalité le 13 mai, le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le choix du tracé de la canalisation.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- > **VALIDE** le tracé ci-annexé
- > **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de servitude
- > **SOLLICITE** les aides financières du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**



Acte rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité
le 8 octobre 2013
Publié le 8 octobre 2013

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaàs

64160 BUROS

Xavier de Canet
P/o le 3ème Vice Président Xavier de Canet

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_260913_12
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.5.3 - Subventions accordées aux établissements et organismes publics - EPCI, CCASS...
Objet de l'acte	RENOUVELLEMENT LUQUET MAUCOR CHOIX DU TRACE ET DEMANDE DE SUBVENTION
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 08/10/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130926-D_260913_12-DE
Date de transmission de l'acte	08/10/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 26 septembre 2013

OBJET : Modélisation du tronçon sud du SMNEP - demande de subvention

Date de la convocation : 04 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six du mois de septembre à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et TRUCO

Monsieur CABARROU a donné procuration à Monsieur LAGRAVE

Etaient absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que le schéma directeur a conduit le Comité Syndical à adopter à l'unanimité le Plan Pluriannuel d'Investissement 2013-2016, lors de sa séance du 6 décembre 2012. Afin d'anticiper la réalisation des programmes de travaux de ce PPI, la collectivité a confié au cabinet HEA la réalisation d'une étude de modélisation hydraulique de l'évolution du tronçon sud. Les principaux objectifs sont :

- Dimensionner le groupe de pompage à mettre en place à l'usine d'eau potable d'Arthez-d'Asson (programme 1301), notamment sur la partie Arthez-Baudreix
- Vérifier l'adéquation du renouvellement du tronçon Aygues – Pontacq (prévu dans le cadre du SDAEP pour 2024)
- Dimensionner et implanter le réservoir de 5000 m³ de Pontacq, dont le programme débutera début 2014
- Dimensionner la mise en place et le retour sur investissement d'une turbine au réservoir de Pontacq, en tenant compte de la pression résiduelle

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> SOLLICITE les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

> SOLLICITE les aides financières du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaàs

64160 BUROS

P/o le 3ème Vice Président Xavier de Canet

Acte rendu exécutoire par
transmission au contrôle de légalité
le 04/10/2013
Publié le 04/10/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_260913_4
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.5.3 - Subventions accordées aux établissements et organismes publics - EPCI, CCASS...
Objet de l'acte	Demande de subvention "Modélisation tronçon Sud du SMNEP"
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 04/10/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130926-D_260913_4-DE
Date de transmission de l'acte	04/10/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 26 septembre 2013

OBJET : Rupture du feeder du SMNEP suite à la crue du Gave de Pau – demande de subvention

Date de la convocation : 04 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six du mois de septembre à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et TRUCO

Monsieur CABARROU a donné procuration à Monsieur LAGRAVE

Etaients absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que suite à la crue du Gave de Pau du 18 juin 2013, la passerelle et la canalisation DN 400 surplombant le Gave de Pau ont été arrachées. Cette conduite d'eau potable permet la liaison entre les Aygues/Arthez-d'Asson et les réservoirs de Pontacq. Elle alimente potentiellement 40 000 habitants en eau potable.

Des travaux de secours ont été réalisés à partir du 19 juin, afin de rétablir au mieux l'alimentation. En parallèle, un arrêté préfectoral de restriction d'eau a été publié afin de limiter les consommations.

Face à cette catastrophe naturelle d'une ampleur sans précédent, d'importants moyens ont été dépêchés pour remettre en place une passerelle et une canalisation. A l'issue de 3 semaines intenses de travail, la remise en eau a eu lieu le jeudi 11 juillet.

Le coût total de l'opération s'élève à 650 000 € HT

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- > **SOLLICITE les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**
- > **SOLLICITE les aides financières du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques**
- > **SOLLICITE les aides financières de l'Etat**

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaàs

64169 BUROS

Acte rendu exécutoire par
transmission au contrôle de légalité
le 04/10/2013
Publié le 04/10/2013

P/o le 3ème Vice Président Xavier de Canet

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_260913_10
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.5.3 - Subventions accordées aux établissements et organismes publics - EPCI, CCASS...
Objet de l'acte	Demande de subvention "rupture feeder du smnep suite à la crue du Gave de Pau"
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 04/10/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130926-D_260913_10-DE
Date de transmission de l'acte	04/10/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 26 septembre 2013

OBJET : Indemnisation agriculteur suite aux crues du 18 juin 2013

Date de la convocation : 04 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six du mois de septembre à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et TRUCO

Monsieur CABARROU a donné procuration à Monsieur LAGRAVE

Etaient absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que suite aux crues du 18 et 19 déclarées catastrophes naturelles par arrêté du 28 juin 2013, la passerelle et la canalisation de Lestelle Betharram ont été arrachées.

Monsieur le Président informe qu'au regard de l'urgence de la situation et afin de réaliser des travaux de remise en eau le Syndicat Mixte a demandé un droit de passage immédiat de 5 mètres le long des parcelles A872-A873-A875 afin de permettre aux engins d'accéder au chantier pour la repose de la passerelle et la canalisation.

Le passage des engins a eu pour effet la non-exploitation des cultures de maïs par Madame SANSQUILHEM résidant quartier CHEZE, 64800 Lestelle-Bétharram, entraînant un manque à gagner dans le cadre de son activité agricole.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose d'indemniser Madame SANSQUILHEM à hauteur de 2 500€.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> DECIDE d'autoriser Monsieur le Président à indemniser Madame SANSQUILHEM,

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaàs

64160 BUIOS

P/o le 3ème Vice Président Xavier de Canet

Acte rendu exécutoire par
transmission au contrôle de légalité
le 04/10/2013
Publié le 04/10/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_260913_8
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.6 - Contributions budgétaires
Objet de l'acte	Indemnisation agriculteur suite aux crues du 18 juin 2013
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 04/10/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130926-D_260913_8-DE
Date de transmission de l'acte	04/10/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 26 septembre 2013

OBJET : Acquisitions foncières Lestelle-Betharram

Date de la convocation : 04 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six du mois de septembre à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et TRUCO

Monsieur CABARROU a donné procuration à Monsieur LAGRAVE

Etaient absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président expose au Comité Syndical le projet d'acquisition foncière suivant :

Suite aux crues du 18 juin 2013 qui ont arraché la passerelle et la canalisation traversant le Gave de Pau à Lestelle-Bétharram, des travaux d'urgence ont été réalisés. Afin de permettre le passage des engins de chantier et la création d'une plateforme, un droit de passage immédiat a été accordé par Madame SANSUGUILHEM sur les parcelles A 872- A873-A875.

Monsieur le Président rappelle qu'une étude est en cours afin de sécuriser sur le long terme la traversée du Gave de Pau. Des travaux devront avoir lieu sur ces parcelles.

Compte tenu des travaux à venir, Monsieur le Président propose d'acquérir les parcelles A 872- A873- A875 et de verser à Monsieur Simon-Pierre SANSUGUILHEM une indemnité d'un montant de :

15 000€

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

- > **DECIDE l'acquisition de ce terrain, selon les conditions tarifaires citées ci-dessus.**
- > **DECIDE de prendre en charge les frais d'acte et de géomètre pour l'ensemble de ces acquisitions.**
- > **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ces opérations.**

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaàs

64160 BUROS

P/o le 3ème Vice Président Xavier de Canet

Acte rendu exécutoire par
transmission au contrôle de légalité
le 04/10/2013
Publié le 04/10/2013

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_260913_9
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.1 - Acquisitions
Objet de l'acte	Acquisition foncière Lestelle Betharram
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 04/10/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130926-D_260913_9-DE
Date de transmission de l'acte	04/10/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 26 septembre 2013

OBJET : Demande de subvention pour l'étude FOOTWAYS

Date de la convocation : 04 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six du mois de septembre à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etai^{ent} présents : CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et TRUCO

Monsieur CABARROU a donné procuration à Monsieur LAGRAVE

Etai^{ent} absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que par délibération en date du 07 juin 2012, le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau s'est engagé pour la poursuite du Plan d'Action sur la période 2013-2017. Cette démarche de lutte contre les pollutions diffuses est portée par le Syndicat des Trois Cantons, le Syndicat Gave et Baisse, le Syndicat de Jurançon, la Ville de Pau, la Communauté d'agglomération de Pau et le Syndicat Mixte du Nord Est de Pau.

Monsieur le Président rappelle que le SMNEP a été désigné structure porteuse du PAT pour la période 2013-2017 et qu'une animatrice a été recrutée pour la mise en œuvre des actions portées par le Plan.

Monsieur le Président informe que dans le cadre du 2ème PAT, un volet amélioration des connaissances en matière de transfert des polluants (nitrates et produits phytosanitaires) est prévu. En effet, il est primordial de mieux comprendre les phénomènes qui interviennent et de mieux mesurer cette pollution diffuse afin de proposer des actions adéquates et efficaces de luttes.

A cet effet, une étude " Footways" a été lancée et permettra dans un premier temps d'évaluer les transferts de produits phytosanitaires associés à la culture du maïs sur le territoire du PAT avec les itinéraires culturels actuels et dans un deuxième temps d'évaluer l'efficacité des différentes options de changements de pratiques pour limiter ces transferts. Le résultat de cette étude sera un classement par niveaux de risques des différentes pratiques phytosanitaires possibles en fonction des différents sols du territoire, molécules appliquées et dates d'application qui sera mis à disposition de tous les conseillers techniques intervenants sur le territoire.

Monsieur le Président expose le plan de financement de l'Etude FOOTWAYS suivant:

Plan de financement Etude FOOTWAYS

		DEVIS TTC	
Dépenses	Etude FOOTWAYS	69 368,00 €	
	TOTAL	69 368,00 €	

		Participation	
Recettes	Aide du Conseil Général 64	6 936,80 €	10%
	Aide de l'agence de l'eau Adour Garonne	34 684,00 €	50%
	Aide FEDER	13 873,60 €	20%
	Autofinancement par les 6 collectivités	13 873,60 €	20%
	TOTAL	69 368,00 €	

Monsieur le Président sollicite ainsi, les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au regard du tableau de financement annexé à la présente délibération.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

- > **SOLLICITE** les aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- > **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires
- > **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

P/o Xavier de CANET

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaas
64160 BUIROS

P/o le 3ème Vice Président Xavier de Canet

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_260913_2
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.5.3 - Subventions accordées aux établissements et organismes publics - EPCI, CCASS...
Objet de l'acte	Demande de subvention étude FOOTWAYS
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 04/10/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130926-D_260913_2-DE
Date de transmission de l'acte	04/10/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 26 septembre 2013

OBJET : Mise en place d'une convention avec la SAFER

Date de la convocation : 04 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six du mois de septembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et TRUCO

Monsieur CABARROU a donné procuration à Monsieur LAGRAVE

Etaients absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président expose au Comité Syndical la proposition de convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de surveillance des ventes de terres sur la zone sensible des forages de Bordes.

Le Président rappelle que les SAFER jouent un rôle majeur dans l'aménagement du territoire rural à travers trois grandes missions :

- dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, favoriser l'installation des jeunes ;
- protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles ;
- accompagner le développement de l'économie locale.

La SAFER a connaissance de toutes les opérations foncières agricoles et peut exercer un droit de préemption sur des ventes en invoquant un motif agricole ou un motif de protection de l'environnement et à fortiori un motif de protection de la ressource en eau.

Monsieur le Président explique que l'objectif serait d'avoir connaissance des ventes de terrains sur la zone sensible et en bordure de ce périmètre pour éventuellement pouvoir acquérir par le biais de la SAFER, des parcelles stratégiques pour la protection des captages ou des parcelles en bordure du périmètre qui pourraient constituer une réserve pour faire des échanges. Sur les parcelles acquises, le Syndicat mettra en place une gestion adaptée au contexte local et à la problématique de protection de la ressource en eau.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

**> AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de surveillance dite
« convention d'intervention foncière »**

- > **SOLLICITE** la SAFER pour instruire un dossier de préemption lors de la vente d'une parcelle stratégique pour la protection des captages ou la constitution d'une réserve foncière
- > **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un engagement d'achat pour la parcelle précédemment nommée
- > **AUTORISE** Monsieur le Président à mener les démarches et signer tout document de gestion pour la dite parcelle répondant aux objectifs environnementaux de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

J.P. Xavier de Canet

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON. DE L'EAU

Route de Morlaas
64160 BUROS

P/o le 3ème Vice Président Xavier de Canet

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_260913_3
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.4 - Autres types de contrats
Objet de l'acte	Mise en place d'une convention avec la SAFER
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 04/10/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130926-D_260913_3-DE
Date de transmission de l'acte	04/10/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 26 septembre 2013

OBJET : Financement des semences pour le couvert hivernal 2013-2014 sur les parcelles en grande culture de l'AAC

Date de la convocation : 04 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six du mois de septembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et TRUCO

Monsieur CABARROU a donné procuration à Monsieur LAGRAVE

Etaient absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la recherche de réduction du taux de nitrates dans l'eau souterraine du secteur de Bordes utilisée pour la production d'eau potable, la couverture hivernale des parcelles en grande culture est une mesure clef.

Afin de favoriser ce couvert hivernal, Monsieur le Président propose que le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau finance et mette à disposition des exploitants les semences nécessaires aux couverts hivernaux en échange de leur présence à une demi-journée de formation agronomique sur ce sujet.

Monsieur le Président propose d'une part, de conventionner avec les distributeurs de semence du secteur de Bordes, coopératives et négoce pour que ceux-ci gèrent la logistique et d'autre part, de faire signer un engagement aux agriculteurs venant chercher la semence précisant la nature et la date d'implantation du couverts et les parcelles concernées.

Monsieur le Président propose de financer les semences pour le couvert hivernal 2013-2014 aux agriculteurs exploitants des parcelles en grande culture sur l'Aire d'Alimentation des Captages de Bordes-Angais.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaàs

64160 BUROS

Acte rendu exécutoire par
transmission au contrôle de légalité
le 04/10/2013
Publié le 04/10/2013

P/o le 3ème Vice Président Xavier de Canet

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_260913_5
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.4 - Autres types de contrats
Objet de l'acte	Financement des semences pour le couvert hivernal 2013-2014 sur les parcelles en grande culture de l'AAC
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 04/10/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130926-D_260913_5-DE
Date de transmission de l'acte	04/10/2013
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 26 septembre 2013

OBJET : Adhésion au CNAS

Date de la convocation : 04 septembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt-six du mois de septembre à neuf heures trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CASTAING, CAZENAIVE, de CANET, DUBOSC, FRECHOU, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, OUSTRIC, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME et TRUCO

Monsieur CABARROU a donné procuration à Monsieur LAGRAVE

Etaient absents et excusés : 6

Nbre de délégués : 24

Nbre de délégués en exercice : 18

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 18

M LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur la mise en place des prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Considérant:

L'article 70 de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel "l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de mise en œuvre".

L'article 71 de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le Code général des collectivités territoriales en prévoyant les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

Article 5 de la Loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale: les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

- 1- Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre de l'action sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget

2- Après avoir approfondi l'offre du CNAS, Monsieur le Président fait part à l'assemblée délibérante de l'existence du Comité nationale d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967 dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, Bâtiment GALAXIE, 78284 GUYANCOURT cedex .

En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations: aide, secours, prêts sociaux...

Monsieur le Président donne lecture au Comité du Règlement "les prestations modalités pratiques"

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> DECIDE de mettre en place une action en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2013

>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS

> VERSER au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par cotisation moyenne de N-1

La cotisation moyenne N-1 = (Compte administratif N-1*0.86%)/Effectif au 1^{er} janvier année N-1

La première année d'adhésion, la cotisation est calculée sur la base de l'effectif (date d'effet de l'adhésion) multipliée par la cotisation plancher.

> DESIGNER Monsieur Xavier de CANET, membre du Comité, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale du CNAS.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS**



P/o le 3ème Vice Président Xavier de Canet

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_260913_6
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.4 - Autres types de contrats
Objet de l'acte	Adhésion CNAS
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 04/10/2013 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20130926-D_260913_6-DE
Date de transmission de l'acte	04/10/2013
Date de réception de l'accuse de réception	